



## **Le SMIC revalorisé de 0,9 % au 1<sup>er</sup> juillet sans coup de pouce après 2,3 % en mai**

Le SMIC est revalorisé de 0,9 % au 1<sup>er</sup> juillet 2008 à 8,71 euros PAR heure. Le ministre en avait fait l'annonce le mois dernier à la Commission nationale de la négociation collective (CNNC).

Le Smic a déjà été revalorisé par anticipation le 1<sup>er</sup> mai de 8,44 euros à 8,63 euros bruts de l'heure (+2,3%) en raison de la flambée des prix.

La loi impose, en effet, une hausse automatique du salaire des ouvriers et des employés les moins bien payés lorsque l'inflation dépasse 2% en cours d'année.

Début juillet, le ministre du Travail et son homologue à l'Emploi, Christine Lagarde, doivent rencontrer les partenaires sociaux pour dévoiler leur avant-projet de réforme du Smic. Selon les premiers éléments divulgués par le gouvernement, cette réforme sensible devrait se traduire par un retour au mode de calcul d'avant mai 1968. Elle devrait aussi se traduire par la création d'un comité d'experts et un nouveau calendrier de revalorisation du Smic, qui interviendrait désormais au 1er janvier.